

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **10 décembre 2014 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et du règlement MRC-756.

## **1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES**

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet de la MRC de Drummond
Pierre Levasseur	représentant de Drummondville
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

SONT ABSENTS MESSIEURS :

Michel Noël	maire de Durham-Sud
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M. Jean-Philippe Langlois, aménagiste-adjoint

## **2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR MRC10913/12/14**

Il est proposé par Jean-Guy Hébert  
Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau  
Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉ

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2014 MRC10914/12/14**

Il est proposé par André Deslauriers  
Appuyé par Claude Bahl  
Et résolu

Que le conseil adopte et signe, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2014.

ADOPTÉ

#### 4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 18 NOVEMBRE 2014

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 18 novembre 2014 tel qu'adopté par ce dernier.

#### 5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 9 décembre 2014, est déposée pour information.

#### 6. FINANCES

##### A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément au règlement MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2014. Il n'y a pas de question.

##### DÉCEMBRE 2014

Factures incompressibles acquittées	375 653,72 \$
Factures approuvées	17 760,17 \$
Rémunérations	6 096,86 \$
Allocations de dépenses	3 048,43 \$
Remboursement des dépenses	0,00 \$

##### B) CHÈQUE FINANCEMENT CLD

##### Entente de gestion 2012-2014 MEIE **mrc10915/12/14**

ATTENDU la signature, le 22 août 2012, d'une entente de gestion 2012-2014 entre le ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et la MRC concernant le financement des activités de la SDED (CLD Drummond) inc.;

ATTENDU la réception, au bureau de la MRC, d'un chèque au montant de 61 299 \$ représentant la dernière tranche de la contribution gouvernementale pour l'année 2014 prévue à l'article 3.4.1 de l'Entente pour le financement du CLD et visant le financement de base au développement local et entrepreneurial;

ATTENDU la recommandation des membres du comité administratif et de planification à cet effet;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

De transmettre à la SDED (CLD Drummond) la somme de 61 299 \$, ce qui constitue le dernier versement pour l'année 2014.

ADOPTÉ

##### C) CARREFOUR D'ENTRAIDE DRUMMOND INC.

##### Demande de subvention **mrc10916/12/14**

ATTENDU QUE le Carrefour d'entraide Drummond a transmis à la MRC de Drummond, le 2 décembre dernier, une lettre par laquelle il sollicite la contribution financière du conseil de la MRC, ce qui lui permettrait de mieux planifier ses budgets ainsi que de stabiliser et de maintenir un service essentiel à la communauté;

ATTENDU QUE lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2015, une somme de 3 750 \$ a été prévue pour l'octroi de subventions à des organismes, coûts attribués aux municipalités de la MRC de Drummond régies par le Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la demande du Carrefour d'entraide Drummond s'élève à 10 000\$ par année, pour les trois prochaines années;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification ont étudié la demande et suggèrent l'octroi d'une subvention en respect des sommes retenues pour 2015 ;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond octroie une subvention de 2 000 \$ à Carrefour d'entraide Drummond pour l'année 2015, à même la partie X Subventions CM des prévisions budgétaires 2015, payable en un seul versement en avril 2015.

ADOPTÉ

## 7. ADMINISTRATION

### A) PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

**AVIS DE MOTION** et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Mario Van Doorn** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption un Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond. Par la même occasion, **Monsieur Alexandre Cusson** présente le projet de règlement. Copie du projet de règlement 757 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11-001)*.

### B) RÈGLEMENT DE RÉPARTITION DES SOMMES À PERCEVOIR PAR LES MUNICIPALITÉS EN 2015

**AVIS DE MOTION** et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Jean-Pierre Vallée** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2015. Copie du projet de règlement MRC-758 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

**AVIS DE MOTION** et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Madame Marie-Andrée Auger** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'adhésion à la FQM et le congrès de la FQM prévues pour l'exercice financier 2015. Copie du projet de règlement MRC-759 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

**AVIS DE MOTION** et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Robert Boucher** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant les différents programmes de rénovation prévues pour l'exercice financier 2015. Copie du projet de règlement MRC-760 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

**AVIS DE MOTION** et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Jean-Guy Hébert** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le soutien financier du CLD et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2015. Copie du projet de règlement MRC-761 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

**AVIS DE MOTION** et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur André Deslauriers** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant des contributions diverses prévues pour l'exercice financier 2015. Copie du projet de règlement MRC-762 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

**AVIS DE MOTION** et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Michel Bourgeois** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant les matières dangereuses prévues pour l'exercice financier 2015. Copie du projet de règlement MRC-763 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

**AVIS DE MOTION** et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Marcel Bergeron** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le fonctionnement de l'Écocentre et de la Régie intermunicipale de gestion des déchets pour l'exercice financier 2015. Copie du projet de règlement MRC-764 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

**AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Benoit Bourque** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'enfouissement et le recyclage des matières résiduelles prévues pour l'exercice financier 2015. Copie du projet de règlement MRC-765 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

**AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Michel Bourgeois** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2015. Copie du projet de règlement MRC-766 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

**AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Jean Parenteau** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'évaluation foncière soit la tenue à jour, l'équilibrage et autres responsabilités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2015. Copie du projet de règlement MRC-767 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

**AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Robert Boucher** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la contribution à différents organismes des municipalités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2015. Copie du projet de règlement MRC-768 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

**AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur André Deslauriers** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'inspection des bâtiments et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2015. Copie du projet de règlement MRC-769 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

## 8. ÉVALUATION

### A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 8 décembre 2014 est déposé. Il n'y a pas de question.

## 9. AMÉNAGEMENT

### A) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Prenant la parole M. Jean-Pierre Vallée, vice-président du comité consultatif agricole (CCA), informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 27 novembre dernier de son comité, à savoir:

#### A.1) Demande d'appui pour un dossier d'exclusion de la zone agricole

Drummondville (Groupe Soucy) mrc10917/12/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville requiert l'appui de la MRC dans un dossier d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente qui sera envoyée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande vise à soustraire de la zone agricole une superficie approximative de 32.4 hectares comprise à même des parties des lots 4 433 092, 4 433 097, 4 433 101 et 4 433 106 de la circonscription foncière de Drummond;

ATTENDU QUE ladite demande vise à permettre la réalisation d'un projet d'expansion industrielle pour le Groupe Soucy;

ATTENDU QUE ledit projet comprend, entre autre, la construction d'une usine, la construction d'un bâtiment de test d'usure, l'aménagement d'un carrousel d'essai à ciel ouvert, la régularisation de sites d'essai extérieurs et l'aménagement d'une aire d'entreposage extérieur;

ATTENDU QUE ce projet permettra de consolider les activités de l'entreprise qui sont concentrées dans ce secteur de la ville de Drummondville;

ATTENDU QUE l'exclusion projetée se situe à la limite de la zone blanche de la ville de Drummondville et adjacente aux terrains industriels appartenant au groupe Soucy;

ATTENDU l'avis favorable majoritaire émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 27 novembre 2014 sur cet objet;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond informe la ville de Drummondville que la MRC appuie la demande d'exclusion de la zone agricole à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à permettre la réalisation d'un projet d'expansion industrielle sur une superficie approximative de 32.4 hectares comprise à même des parties des lots 4 433 092, 4 433 097, 4 433 101 et 4 433 106 de la circonscription foncière de Drummond, puisque cette demande est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

## B) APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME

### B.1) Drummondville

B.1.1) Règlement no 4548                      mrc1010918/12/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4548 amendant son règlement de plan d'urbanisme no 4299;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir l'affectation résidentielle R1 à même une partie de l'aire d'affectation rurale RU1 et faire correspondre les limites du périmètre urbain;

ATTENDU les explications de l'aménagiste adjoint, M. Jean-Philippe Langlois, quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 4548 modifiant le règlement de plan d'urbanisme de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4548 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

## C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

### C.1) Drummondville

C.1.1) Règlement no 4534-1                      mrc10919/12/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4534-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier diverses dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste adjoint, M. Jean-Philippe Langlois, quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 4534-1 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4534-1 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.1.2) Règlement no 4549                      mrc10920/12/14

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4549 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir les zones résidentielles H-1252 et H-1254 à même une partie de la zone rurale H-9402 et modifier la limite du périmètre urbain;

ATTENDU les explications de l'aménagiste adjoint, M. Jean-Philippe Langlois, quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 4549 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4549 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

## **C.2) Sainte-Brigitte-des-Saults**

C.2.1) Règlement no 398/2014                      mrc10921/12/14

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a transmis pour approbation son règlement no 398/2014 amendant son règlement de zonage no 332-07;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone agricole A11 à même une partie de la zone agricole A-3;

ATTENDU les explications de l'aménagiste adjoint, M. Jean-Philippe Langlois, quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 398/2014 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 398/2014 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

**C.3) WICKHAM**

C.3.1) Règlement no 2014-12-768 mrc10922/12/14

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham a transmis pour approbation son règlement no 2014-12-768 amendant son règlement de zonage no 2006-09-621;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier diverses dispositions relatives au règlement de zonage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste adjoint, M. Jean-Philippe Langlois, quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 2014-12-768 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Wickham, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2014-12-768 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

**10. GESTION DES COURS D'EAU**

Aucun dossier n'est traité.

**11. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun dossier n'est traité.

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE****A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le rapport du comité de sécurité incendie du 4 décembre dernier est déposé par Monsieur Michel Noël. Il n'y a pas de question.

**B) PROTOCOLE D'ENTENTE****Rapport au MSP mrc10923/12/14**

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a adopté son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 7 mars 2012;

ATTENDU QU'en janvier 2013, la MRC a signé un protocole d'entente de mise en œuvre conjointement avec le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'en vertu du Programme d'aide financière aux MRC, une dernière tranche d'un maximum de 20 000 \$ sera versée à la MRC sur production d'un rapport d'activités au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le rapport d'activités a été déposé au comité de sécurité incendie pour analyse, que ce dernier en fait la recommandation au conseil de la MRC et qu'une copie du rapport d'activités est déposée en séance du conseil;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que le conseil de la MRC de Drummond adopte le Rapport final d'activités pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC de Drummond tel que déposé.

De transmettre une copie de celui-ci au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

### 13. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

#### A) RENOUELEMENTS DE PROTOCOLES D'ENTENTE

##### A.1) Coop. de solidarité artistique de la MRC de Drummond mrc10924/12/14

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 3 mars 2004 à l'adoption de sa politique culturelle;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 2 octobre 2013 à l'adoption de son second plan d'action triennal 2014–2016 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

ATTENDU QUE ledit plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaît et supporte financièrement la Coop de solidarité artistique de la MRC de Drummond, pour que ledit organisme puisse entre autres opérer un lieu de diffusion au centre-ville et développer un ensemble de produits et de services, accessibles à l'ensemble des artistes des municipalités du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique;

ATTENDU QUE telle entente se doit d'être renouvelée pour l'année 2015;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Jean-Pierre Vallée

Et résolu

Que le conseil renouvelle le protocole d'entente pour l'année 2015 avec la Coop de solidarité artistique de la MRC de Drummond et à cet effet autorise et mandate le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet. Ledit protocole d'entente, avec les conditions ci-incluses, fait partie des présentes comme si ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ

##### A.2) Société d'Histoire de Drummond mrc10925/12/14

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 3 mars 2004 à l'adoption de sa politique culturelle;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 2 octobre 2013 à l'adoption de son second plan d'action triennal 2014–2016 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

ATTENDU QUE ledit plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaît et supporte financièrement la Société d'histoire de Drummond, pour que ledit organisme puisse entre autres développer un ensemble de produits et de services, accessibles à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique;

ATTENDU QUE telle entente se doit d'être renouvelée pour l'année 2015;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Pierre Levasseur

Et résolu

Que le conseil renouvelle le protocole d'entente pour l'année 2015 avec la Société d'histoire de Drummond et à cet effet autorise et mandate le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet. Ledit protocole d'entente, avec les conditions ci-incluses, fait partie des présentes comme si ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ

##### A.3) Musée populaire de la photographie mrc10926/12/14

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 3 mars 2004 à l'adoption de sa politique culturelle;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 2 octobre 2013 à l'adoption de son troisième plan d'action triennal 2014–2016 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

ATTENDU QUE ledit plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaît et supporte financièrement le Musée populaire de la photographie, pour que ledit organisme puisse s'acquitter de son mandat et de sa mission prévus dans son plan de développement stratégique, notamment pour ce qui a trait aux normes muséales reconnues ainsi qu'au développement de sa clientèle et de financements privés;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique;

ATTENDU QUE telle entente se doit d'être renouvelée pour l'année 2015;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marcel Bergeron

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil renouvelle le protocole d'entente pour l'année 2015 avec le Musée populaire de la photographie et à cet effet autorise et mandate monsieur le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet. Ledit protocole d'entente, avec les conditions ci-inclues, fait partie des présentes comme si ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ

#### B) POLITIQUE CULTURELLE RÉVISÉE MRC10927/12/14

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 3 mars 2004 à l'adoption de sa politique culturelle;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 2 octobre 2013 à l'adoption de son second plan d'action triennal 2014–2016 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

ATTENDU QUE ledit plan d'action prévoit que la MRC de Drummond révise sa politique culturelle pour tenir compte de l'évolution de ce secteur;

ATTENDU la consultation publique du milieu tenue de 3 juin 2013 à cet effet;

ATTENDU les discussions du comité culturel à ce sujet;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil adopte la politique culturelle révisée et à cet effet autorise et mandate le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉ

### 14. RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS

#### A) RAPPORT DE RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND (RPAD)

Le rapport du Réseaux plein air Drummond du 19 novembre dernier est déposé et présenté par Monsieur Michel Bourgeois. Aucune question n'est posée.

#### B) RAPPORT COPERNIC

Le rapport du comité de l'OBV Nicolet (COPERNIC) du 26 novembre dernier est déposé et présenté par Monsieur Michel Bourgeois. Il n'y a pas de question.

#### C) AUTRES

Un rapport sur l'assemblée des MRC, organisée par la FQM les 3, 4 et 5 décembre, est déposé par Madame Marie-Andrée Auger. Elle répond aux questions.

Madame Auger présente également un rapport verbal de la commission permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie de la dernière rencontre. Il n'y a pas de question.

## 15. CORRESPONDANCE

### A) DEMANDES D'APPUI

Les membres du conseil sont saisis des demandes d'appui suivantes :

- 21/11 MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : Projet de la Loi 10 «*Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*».
- 20/11 COPERNIC : Proposition d'une approche globale et durable dans la résolution des problèmes d'érosion et de sédimentation.

Après discussion, considérant la nature et la priorité des demandes, les membres ne jugent pas opportun d'y donner suite.

Ces demandes font quant à elles l'objet d'un appui par le conseil :

#### A.1) Réseaux Plein Air Drummond

Programme d'entretien de la Route verte                      mrc10928/12/14

ATTENDU QUE Réseaux plein air Drummond, organisme à but non lucratif mandaté depuis 1997 par la MRC de Drummond pour entretenir les 57 kilomètres de la Route verte traversant son territoire, a procédé à l'adoption de la résolution 2014-40, le 19 novembre 2014, concernant l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte;

ATTENDU QUE le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte et que l'abolition du volet 4 menace ce partenariat, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, sur plus de 5358 km;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 risque d'avoir un impact négatif sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers et que la dégradation ou la fermeture de certains tronçons risque d'affecter la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil appuie Réseaux Plein Air Drummond et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de rétablir le Volet 4 du Programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

De transmettre un exemplaire de cette résolution au ministre des Affaires municipales, aux députés de Drummond Bois-Francs et de Johnson et à Réseaux Plein Air Drummond.

ADOPTÉ

#### A.2) Gestion des cours d'eau                      mrc10929/12/14

ATTENDU QUE, le 1<sup>er</sup> mars 2010, la Cour d'appel du Québec rendait le jugement numéro 200-09-006300-088 (240-17-000004-065) condamnant la MRC de Charlevoix-Est à dédommager un propriétaire riverain pour l'ensemble des pertes subies à la suite d'une inondation causée par une obstruction, en précisant que la MRC avait fait preuve de négligence dans l'exercice de ses responsabilités et en rejetant la notion de force majeure, bien qu'une pluie diluvienne se soit abattue sur la région;

ATTENDU QU'un groupe de travail, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fut formé à l'automne 2010, lequel est constitué de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du ministère des Ressources naturelles, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de la Sécurité publique et de représentants des deux associations municipales;

ATTENDU QUE le groupe de travail s'est vu confier le mandat de distinguer les diverses problématiques reliées aux compétences municipales en matière de cours d'eau et de formuler des recommandations;

ATTENDU QUE le groupe de travail sur la gestion des cours d'eau, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, a déposé un rapport à l'été 2012 et proposé 11 recommandations pour tenter de résoudre les problématiques relatives à la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'élaborer un plan d'action pour concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail;

ATTENDU QUE l'élaboration du plan d'action a été finalisée en décembre 2012 en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la FQM adopté, le 28 février 2013, une résolution concernant la gestion des cours d'eau et a formulé des demandes précises, notamment à propos des travaux d'entretien de cours d'eau et de la responsabilité des MRC;

ATTENDU QUE la FQM a transmis une lettre au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2014 pour rappeler l'urgence d'agir dans ce dossier et demander une modification législative permettant d'instaurer un mécanisme d'exonération de responsabilité pour les MRC;

ATTENDU QU'il s'est écoulé près de deux ans suite à la mise en œuvre du plan d'action visant à concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail sur la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE plusieurs problématiques liées à l'exercice de la compétence des MRC en matière de cours d'eau persistent;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

De réitérer les demandes de la FQM dans le dossier de la gestion des cours d'eau, à savoir :

Modifier l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente.

Modifier l'article 107 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau.

Demander au gouvernement du Québec qu'il voit à garantir le statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'il procède si nécessaire à une modification législative de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Demander au gouvernement du Québec d'autoriser les MRC à se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée.

Demander au gouvernement du Québec d'exempter les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau.

De transmettre un exemplaire de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux députés de l'opposition responsables de ce dossier, messieurs Sylvain Gaudreault et Donal Martel.

ADOPTÉ

### **A.3) Transport du pétrole brut sur le fleuve Saint-Laurent**

**mrc10930/112/14**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix sollicite l'appui des MRC du Québec et de la Fédération québécoise des Municipalités (résolution 194-11-14) dans ses démarches visant à réduire les risques associés au transport du pétrole brut sur le fleuve St-Laurent, fleuve qui est essentiel à la qualité de vie des municipalités riveraines et à la vitalité socio-économique des régions;

ATTENDU QUE, de l'avis de la MRC de Charlevoix, le gouvernement fédéral doit prévoir la mise en place de stratégies préventives et d'un fonds permettant les interventions et les mesures d'urgence appropriées advenant un sinistre et que cette responsabilité ne peut être assumée exclusivement par les municipalités riveraines concernées;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil appuie la MRC de Charlevoix et demande au gouvernement fédéral, en particulier à la ministre des Transports, de mettre en place une stratégie de prévention adaptée et efficace visant à effectuer une surveillance des activités de transport du pétrole brut sur le fleuve Saint-Laurent ainsi qu'un plan de mesures d'urgence en prévision d'un accident et d'un déversement de pétrole brut dans le fleuve.

De transmettre un exemplaire de cette résolution à la ministre des Transports du Canada, à la Fédération québécoise des Municipalités, au député fédéral et à la MRC de Charlevoix.

ADOPTÉ

**B) INFORMATION GÉNÉRALE**

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de décembre et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

**16. DIVERS**

Aucun dossier n'est traité.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**MRC10931/12/14**

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 15.

---

Alexandre Cusson  
Préfet

---

Christine Labelle  
Secrétaire-trésorière

## ***PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2014***

<b>1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES.....</b>	<b>190</b>
<b>2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR MRC10913/12/14 .....</b>	<b>190</b>
<b>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2014 MRC10914/12/14 ...</b>	<b>190</b>
<b>4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 18 NOVEMBRE 2014.....</b>	<b>191</b>
<b>5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR... ..</b>	<b>191</b>
<b>6. FINANCES</b>	
A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT.....	191
B) CHÈQUE FINANCEMENT CLD <i>Entente de gestion 2012-2014 MEIE mrc10915/12/14 .....</i>	191
C) CARREFOUR D'ENTRAIDE DRUMMOND INC. <i>Demande de subvention mrc10916/12/14 .....</i>	191
<b>7. ADMINISTRATION</b>	
A) PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL.....	192
B) RÈGLEMENT DE RÉPARTITION DES SOMMES À PERCEVOIR PAR LES MUNICIPALITÉS EN 2015.....	192
<b>8. ÉVALUATION</b>	
A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES .....	193
<b>9. AMÉNAGEMENT</b>	
A) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE A.1) <i>Demande d'appui pour un dossier d'exclusion de la zone agricole</i> <i>Drummondville (Groupe Soucy) mrc10917/12/14.....</i>	193
B) APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME B.1) <i>Drummondville</i> <u>B.1.1)</u> <i>Règlement no 4548 mrc1010918/12/14 .....</i>	194
C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME C.1) <i>Drummondville</i> C.1.1) <i>Règlement no 4534-1 mrc10919/12/14.....</i>	194
C.1.2) <i>Règlement no 4549 mrc10920/12/14 .....</i>	195
C.2) <i>Sainte-Brigitte-des-Saults</i> C.2.1) <i>Règlement no 398/2014 mrc10921/12/14.....</i>	195
<b>C.3) WICKHAM</b>	
C.3.1) <i>Règlement no 2014-12-768 mrc10922/12/14.....</i>	196
<b>10. GESTION DES COURS D'EAU .....</b>	<b>196</b>
<b>11. MATIÈRES RÉSIDUELLES .....</b>	<b>196</b>
<b>12. SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE .....	196
B) PROTOCOLE D'ENTENTE <i>Rapport au MSP mrc10923/12/14.....</i>	196

<b>13.</b>	<b>DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL</b>	
A)	RENOUVELLEMENTS DE PROTOCOLES D'ENTENTE	
A.1)	<i>Coop. de solidarité artistique de la MRC de Drummond</i> <i>mrc10924/12/14</i> .....	197
A.2)	<i>Société d'Histoire de Drummond</i> <i>mrc10925/12/14</i> .....	197
A.3)	<i>Musée populaire de la photographie</i> <i>mrc10926/12/14</i> .....	197
B)	POLITIQUE CULTURELLE RÉVISÉE.....	198
<b>14.</b>	<b>RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS</b>	
A)	RAPPORT DE RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND (RPAD) .....	198
B)	RAPPORT COPERNIC .....	198
C)	AUTRES.....	198
<b>15.</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>	
A)	DEMANDES D'APPUI	
A.1)	<i>Réseaux Plein Air Drummond</i> Programme d'entretien de la Route verte <i>mrc10928/12/14</i> .....	199
A.2)	<i>Gestion des cours d'eau</i> <i>mrc10929/12/14</i> .....	199
A.3)	<i>Transport du pétrole brut sur le fleuve Saint-Laurent</i> <i>mrc10930/112/14</i> .....	200
B)	INFORMATION GÉNÉRALE .....	201
<b>16.</b>	<b>DIVERS .....</b>	<b>201</b>
<b>17.</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>201</b>
<b>18.</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE                    MRC10931/12/14 .....</b>	<b>201</b>